

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°65 – Mai 2011

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité- ex-MNE)
23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : www.nord-palestine.org Bulletin : JPC@nord-palestine.org

Edito :

Un bateau français pour Gaza : les initiatives se multiplient

Le bateau français pour Gaza appareillera de Marseille le samedi 18 juin afin de rejoindre la seconde flottille de la Liberté en partance vers le territoire palestinien occupé et toujours soumis à un implacable blocus maritime depuis 4 ans, même si les nouvelles autorités égyptiennes viennent de se décider de rouvrir la frontière. Les 530 000 euros qui ont permis de l'acheter et de l'équiper sont à deux doigts d'être atteints. L'équipage est constitué. La liste des personnalités qui seront du voyage est en cours d'élaboration.

Ce qui paraissait presque insurmontable en septembre dernier a pu être franchi. Ceci grâce à une mobilisation unitaire exceptionnelle dans tout le pays et dans toute la région. Et cette mobilisation s'élargit actuellement tandis que les initiatives d'action se multiplient. Indiscutablement l'effet des révoltes/révolutions arabes, comme l'unité retrouvée du mouvement de résistance palestinien à l'occupation, se fait sentir jusque chez nous.

La poursuite de cette mobilisation est d'autant plus importante que l'Etat israélien n'a pas abandonné la répression du peuple palestinien pas plus que sa volonté d'en nier les droits nationaux dans la dernière période. La répression féroce des manifestations d'anniversaire de la *Nakba* le 15 mai dernier, la négation du droit au retour, le refus d'un Etat palestinien sur les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et reconnu par l'ONU nous le montrent.

Avec le bateau pour Gaza, le mouvement de soutien au peuple palestinien peut réussir à la fois une aide humanitaire et politique concrète. Un point décisif peut être porté à l'arbitraire israélien. **L'AFPS Nord-Pas de Calais est totalement engagée dans le rassemblement unitaire large qui se construit. Avec ses partenaires elle sera bien présente à Lille, le samedi 18 juin à partir de 11h30 Grand'Place, pour un rassemblement de soutien au bateau français et à la deuxième flottille de la Liberté, comme elle le sera dans les autres manifestations de la région.**

Pour l'AFPS Nord-Pas de Calais la construction d'un mouvement majoritaire dans notre pays, et dans la région, pour l'application des droits nationaux du peuple palestinien, est décisive. Ce qui est entrain de bouger dans les associations, les organisations syndicales, les formations politiques dans leur diversité, et plus fondamentalement dans la population, montre que cela est possible. Le mouvement de soutien des peuples du monde au peuple palestinien, aux côtés de sa résistance populaire, est porteur d'avenir.

Jean-François LAROSIERE, Président de l'AFPS Nord – Pas-de-Calais

ADHESION POUR L'ANNEE 2011

Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien

Pour ceux qui n'auraient pas encore cotisé pour l'année 2011, connectez-vous sur

<http://www.nord-palestine.org/Cotisation2011.pdf>

Sauvegarder la flottille de la liberté

Rencontres avec Tokia Saïfi et Jacky Hénin

1 Rencontre du jeudi 28 avril avec Jacky Hénin, député européen

Dans la délégation qui a rencontré le député européen Jacky Hénin à Calais : outre Jean-François Larosière de l'AFPS 59/62 étaient présents Françoise Lurot (Amitiés Calaisis Palestine), Jeadette Vaillant (LDH), Marcel Ghesquière (Artisans du Monde).

Jean-François Larosière a rappelé le sens d'une démarche conduite en direction des parlementaires européens de la région Nord-Pas de Calais en vue de sécuriser la flottille, après la réunion de la coalition à Athènes. Il s'est appuyé sur la déclaration de la coalition internationale faisant part des menaces israéliennes sur la flottille et sa décision d'intervention auprès des autorités européennes le 10 mai. La question est posée d'une prise de position des parlementaires européens en

faveur de la protection de la flottille et des citoyens européens qui y participeront.

Jacky Hénin a confirmé son soutien, et celui de son groupe GUE, à la flottille. Il indique que « le Parti Communiste Grec est à fond pour le bateau ». Concernant la sécurisation de la flottille : « Est-ce que le Parlement européen va accepter d'en discuter ? » Il indique qu'il faut mettre la question à l'ordre du jour de la session du Parlement à Strasbourg. Personnellement il sera présent le 10 mai.

2 Rencontre avec Tokia Saïfi, députée européenne, le vendredi 29 avril

Étaient présents aux côtés de Jean-François Larosière (n'ayant pas pu se faire remplacer à l'hôpital Mohamed Salem, de la Communauté palestinienne du Nord, était excusé) : Bernadette Faliu (AFPS 59/62), Rudolf Bkouche (UJFP), Alain Faliu (MRAP).

Après que Jean-François Larosière ait rappelé le sens de la démarche commune Tokia Saïfi a indiqué l'urgence quant à alerter les groupes parlementaires. Elle indique même qu'« on s'y prend un peu tard ». Elle reviendra plus tard sur la nécessité de ne pas traîner. Elle attire l'attention sur le fait que concernant l'ordre du jour celui-ci est fixé par une « conférence des Présidents de groupes » et qu'il faut être capable d'intervenir à ce niveau.

Un appel du Parlement européen à la sécurité de la flottille serait important et de nature à peser sur Israël. Elle insiste sur la nécessité d'aider les populations de Gaza et sur le fait que le Parlement européen ne manquera pas d'être sensible à la démarche humanitaire de la flottille. J'ai indiqué à ce sujet que cela entraine de façon explicite dans les objectifs de la plate forme et du collectif du bateau français pour Gaza.

Au point de vue des démarches elle indique la nécessité de contacter le groupe Proche Orient au Parlement européen. Elle indique la possibi-

lité de recontacter son bureau à Bruxelles en indiquant que nous l'avons vue à Lille.

Autres questions abordées à l'initiative de Tokia Saïfi

L'accord Hamas/Fatah : j'ai indiqué à ce sujet, pour ma part, la position de l'AFPS et lui ai remis la déclaration du BN à ce sujet.

La reconnaissance de l'Etat palestinien en septembre. Elle indique les possibilités à ce sujet sans que ce soit tranché entre l'initiative française entraînant l'Europe ou attendre la décision européenne. Elle indique les lignes générales d'une reconnaissance avec y compris la nécessité de la sécurité pour Israël. Elle indique à propos de cet Etat qu'il a « un gouvernement avec qui il est difficile de discuter »

Au sortir de ces deux rencontres, alors que Hélène Flautre sera rencontrée demain, et que tant Gilles Pargneaux que Dominique Riquet seront relancés le 2 mai il paraît nécessaire de bien prendre les contacts utiles avec les responsables de groupes à Bruxelles et Strasbourg afin que la question d'une résolution soit bien inscrite à la session à venir. Une telle résolution est de nature à contribuer à sécuriser la flottille.

Etabli par Jean-François Larosière

Appel d'élus et responsables associatifs, syndicaux et politiques

Un bateau français pour Gaza

Déjà 30 personnalités régionales dont des élus (députés, sénateurs, maires et conseillers généraux et régionaux) des responsables associatifs et syndicaux sont signataires de cet appel.

Depuis 2007, la population de la bande de Gaza vit sous blocus complet. Ce blocus, illégal au regard du droit international, est une punition collective de toute la population, la privant de ses droits fondamentaux : liberté de mouvement, droit à la santé, droit à l'éducation et au travail.

Il est rendu plus insoutenable encore par l'attaque israélienne « Plomb durci » qui, il y a deux ans, a fait de Gaza un champ de ruines, plus de 1400 morts et des milliers de blessés.

En mai 2010, dans une action citoyenne non violente et humanitaire, conforme à la résolution 1860 du Conseil de sécurité, la Flottille de la Liberté a voulu briser ce blocus. Mais l'armée israélienne a attaqué les bateaux dans les eaux internationales. Bilan : 9 passagers abattus et de nombreux blessés.

Cette « violation grave des droits de l'Homme » selon le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, a provoqué les protestations des gouvernements et des peuples du monde. Sous la pression, le gouvernement israélien a dû reculer et finalement a annoncé l'allègement du blocus de Gaza.

Poursuivant cet engagement citoyen, le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, ont lancé en octobre la campagne « Un bateau français pour Gaza ».

Au printemps 2011, un bateau français partira vers Gaza avec une nouvelle Flottille de la Liberté – une

quinzaine de bateaux, des dizaines d'organisations, de coalitions européennes et internationales en contact avec l'ensemble des organisations de la société civile palestinienne.

Nous, élus et personnalités politiques, dénonçons la situation humanitaire et humaine dramatique imposée aux Palestiniens de Gaza qui résulte non pas d'une catastrophe naturelle mais d'une politique illégale d'enfermement et d'actions militaires.

Elle n'aurait pas été possible sans la passivité de la communauté internationale, de l'Union européenne, dont la France, qui ont pourtant condamné le siège de Gaza.

Il est urgent aujourd'hui qu'elles agissent pour la levée de ce blocus.

Dans notre diversité d'approches, résolument attachés au droit international et à son application pleine et entière ainsi que le prévoit la Charte des Nations unies, nous appelons à soutenir la démarche non violente des passagers qui prendront la mer au printemps et nous appelons les autorités françaises à exiger les garanties de leur sécurité. Nous nous joindrons sous une forme ou une autre, aux initiatives prises en ce sens, au plan national ou local.

Nous appelons les Françaises et les Français à se mobiliser et à peser de tout leur poids pour la levée du blocus illégal de Gaza et pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.

Un bateau français pour Gaza *Point au congrès de l'AFPS 15 mai 2011*

Claude Léostic qui participe au titre du bateau français aux réunions de la coalition internationale pour la flottille II qui doit appareiller pour Gaza en juin a fait au cours du congrès de l'AFPS qui se tenait Saint Denis les 14 et 15 mai 2011 un point sur le cette flottille et le bateau français.

Les 500 000 euros sont atteints. Nous sommes très proches de l'objectif de 530 000 euros. Bien entendu la collecte continue, elle est nécessaire. Mais l'accent est à mettre sur la mobilisation politique visant à briser le blocus. Il faut essayer de mettre les médias dans le coup en permanence.

Claude Léostic a fait le point sur les démarches entreprises en vue de la sécurité de la flottille, en particulier le 10 mai à Strasbourg lors de la session du parlement européen. (rappel l'AFPS Nord-Pas de Calais a mené en liaison avec plu-

sieurs de ses partenaires une sensibilisation des parlementaires européens à ce sujet. Voir le compte rendu à ce sujet).

La vigilance sur le terrain politique est nécessaire. L'Ambassadeur israélien, contre toute réalité, ainsi que l'indiquent les rapports officiels, comme ceux des ONG, peint la réalité vécue par la population de Gaza en rose. A noter que la ministre européenne des affaires étrangères Catherine Ashton n'a pas rencontré les délégués de la flottille alors qu'ils l'avaient sollicitée.

A noter aussi qu'au cours de son voyage vers Gaza la flottille risque de se heurter aux forces navales israélienne. Claude Léostic a fait état également de la présence des forces de l'OTAN en Méditerranée. Il faut éviter d'être dérouté.

Le bateau français sera un bateau de passagers de 40 places. Il battra pavillon français. Des élus, personnalités, militants, parlementaires, ...seront du voyage. A noter qu'il y a peu de places au regard de la mobilisation de soutien montante dans le pays.

Il appareillera 3^{ème} semaine de juin. La route pour des raisons bien compréhensibles n'est pas divulguée.

Jean-François Larosière



Question écrite n°104392 de M. Vercamer Francis (Nouveau Centre - Nord)

au Ministère des Affaires étrangères et européennes - Rubrique : politique extérieure

Tête d'analyse > bande de Gaza. blocus - israélien. attitude de la France

Question publiée au JO le : 05/04/2011 page 3233

Texte de la question : M. Francis Vercamer attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation de plus en plus dramatique vécue par la population palestinienne depuis le blocus de la bande de Gaza décrété par Israël en 2008 qui, même s'il a été légèrement allégé en 2010 par les autorités israéliennes, sous la pression internationale après l'attaque de la « Flottille de la Liberté », empêche toujours la quasi-totalité de la circulation des personnes et des biens, asphyxie plus d'un million et demie d'habitants dans leur vie quotidienne, paralyse le développement de l'économie locale, rend impossible la reconstruction des logements et infrastructures - écoles, centres de santé, stations d'épuration...- Les délégations étrangères, quelles qu'elles soient, humanitaires, associatives, sportives, artistiques..., souhaitant se rendre à Gaza via Israël, essuient systématiquement un refus. Cette injustice mobilise à nouveau aujourd'hui, sous le drapeau « Un bateau pour Gaza », une vingtaine de pays dont la France, regroupant des associations, syndicats et partis politiques en faveur d'une opération non violente et citoyenne, consistant à envoyer une flottille humanitaire à Gaza, afin d'apporter une aide concrète dans l'immédiat mais aussi d'alerter sur l'urgence à lever ce blocus et de rappeler les fondamentaux du droit international actuellement non respecté. Au moment où le monde méditerranéen est en train de vivre une métamorphose radicale qui va à l'évidence faire bouger les lignes politiques du Moyen-Orient, il lui demande quelle action d'envergure et solennelle compte mener la diplomatie française afin que cesse cette situation insupportable pour ceux qui la vivent, véritable bombe à retardement pouvant entraîner d'autres événements plus dramatiques encore dans cette région déjà secouée par de grandes révolutions.

Question écrite n°108042 de M. Candelier Jean-Jacques (Gauche démocrate et républicaine - Nord)

au Ministère des Affaires étrangères et européennes - Rubrique : politique extérieure

Tête d'analyse > territoires palestiniens - Analyse : État. création. attitude de la France

Question publiée au JO le : 10/05/2011 page : 4661

Texte de la question : M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la reconnaissance de l'État palestinien. Suite à l'impasse totale à laquelle ont abouti les négociations dites « directes », du fait de l'entêtement du gouvernement israélien à refuser toute perspective de paix fondée sur le droit, par son refus à accepter le retour aux frontières de 1967 et à mettre fin à la colonisation, l'admission de d'État palestinien parmi les pays membres des Nations-unies marquerait un progrès considérable pour la paix. La France pourrait s'engager en faveur d'une paix durable au Proche-Orient en étant une force motrice à même d'amener les autres membres de l'Union européenne à reconnaître l'État palestinien dans ses frontières de 1967, Jérusalem-est inclus. Alors que les peuples de la région manifestent actuellement une puissance aspiration à la liberté et à la démocratie, la France ne peut rester muette sur cette question. À ce jour, plus de 100 pays, dont de nombreux pays d'Amérique latine, se sont engagés à reconnaître l'État palestinien lors de la prochaine assemblée générale des Nations-unies. L'ONU, la Banque mondiale et le FMI ont en outre récemment indiqué que l'Autorité palestinienne a mis en place les institutions politiques et économiques nécessaires à la création d'un État viable. Il lui demande quand la France va prendre ses responsabilités en reconnaissant l'État palestinien.

[il n'y a pas de réponse à ce jour, mais M. Juppé a été envoyé au Moyen Orient]

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'AFPS 59-62 du 16 avril 2011

Les débats de cette AG ont été introduits par Jean-François Larosière, Président dont le rapport d'activité et d'orientation écrit avait été porté à la connaissance des adhérents avant la réunion.

(plusieurs exemplaires papier étaient disponibles sur les tables).

Principaux éléments de la discussion

- Mireille La solidarité des peuples arabes vis à vis du peuple palestinien. L'exemple de la Tunisie l'Egypte furent notamment cités. Le mur de fer entre l'Egypte et Gaza est abandonné.
- Concernant nos partenaires : l'engagement de la CGT pour le bateau est à souligner. La FSU vient de faire un chèque. L'engagement de Solidaires a été souligné. A noter aussi la mobilisation de la jeunesse avec des actions percutantes avec le développement de Génération Palestine.
- Le cahier de formation n° 25. La mise en cause du droit au retour dans une publication officielle de l'association fera l'objet d'une intervention spécifique congrès national.
- Geneviève de retour de deux mois à Naplouse a fait part de plusieurs éléments relatifs à son séjour et à sa mission. Elle fait part d'arrestations d'amis par les forces de l'autorité palestinienne. Celles-ci ont appelé à des manifestations de protestation contre le veto américain à l'ONU (de 500 5000 personnes). Elle fait état de la répression et de l'occupation dans le village d'Awarta à proximité de Naplouse, par une armée qui vole et détruit, après l'assassinat d'une famille de colons dans une colonie israélienne encore inexplicable (voir à ce sujet sur le site www.info-palestine.net l'article : Israël fabrique des coupables sur mesure). Les exactions des colons sont permanentes dans les villages autour de Naplouse depuis plusieurs années. A noter de nouveau la nécessité de s'interroger sur le montant de la participation de la ville de Lille dans son jumelage avec Naplouse (pas de réunion du comité de pilotage du jumelage depuis un an)

Elle interrogera enfin sur le double assassinat qui vient de se produire l'un à Jénine, l'autre à Gaza, l'un d'un militant israélien profondément engagé dans le soutien au peuple palestinien (Juliano Mer-Khamis), l'autre d'un internationaliste italien (Vittorio Arrigoni). Quelle implication éventuelle des forces d'occupation ?

Elle indique enfin que sa nouvelle exposition « murmur(e) » sera prête à la rentrée et disponible pour y compris des interventions dans les établissements scolaires.

- Un débat s'est noué à propos de l'expression utilisée dans les manifestations, introduit par Yves, **d'Israël Etat fasciste**. Sommes-nous compris ? La discussion a indiqué que cette expression a été relancée lors de la rencontre du 12 janvier par Michel Warschawski qui a insisté sur la place tenue par Liberman dans le gouvernement Netanyahu. Les lois récentes visant par exemple la célébration de la nakba, visant tout particulièrement les Palestiniens de l'intérieur, indiquent un recul des libertés de grande ampleur. Ce n'est même plus une démocratie pour les Juifs et pour eux uniquement. Pour des raisons liées à la réalité comme aux nécessités de la solidarité internationale le terme d'Etat d'apartheid est pertinent. (Voir à ce sujet le débat au congrès national)
- Sylvain a posé la question de la généralisation de la rupture des liens de jumelage des villes françaises jumelées avec des villes israéliennes, comme l'AFPS Nord-Pas de Calais le revendique. Cette action a suscité de l'intérêt dans le Languedoc. Cependant l'amendement proposé à ce sujet par l'AFPS Nord-Pas de Calais n'est pas retenu par le rapport national d'orientation. Il faudra réintervenir au congrès.

Observations sur les rapports pour le congrès

Compte tenu d'un certain nombre de modifications introduites dans le rapport d'activité par rapport au texte initial il est possible de passer d'un vote négatif à un vote en abstention. Des remarques et observations seront nécessairement posées sur les points suivants :

- La mise en cause du droit au retour (Cahier de formation n°25)
- Les hésitations sur BDS ce que traduit par exemple le refus de faire état de l'action commune pour le recours de Jean Claude Willem devant la plénière de la Cour Européenne des Droits de l'Homme après l'arrêt de cette même Cour du 17 juillet 2009 confirmant la condamnation de Jean Claude pour entrave à la libre circulation des marchandises.
- Hésitations lourdes de conséquences même si le rapport d'orientation a bougé sur des points essentiels. C'est le débat de fond, sur l'action passée qu'il s'agit de privilégier. Comme aussi sur l'orientation. Si là le vote est à priori positif après les amendements sur BDS et le droit au retour sur le texte national la délégation au congrès aura à porter les amendements non repris actuellement sur :
- Révoltes/révolutions arabes

- Les rapports avec les élus

Rapport financier

Mireille a présenté le rapport financier. La discussion a porté sur 3 points notamment : la présentation comptable de l'excédent. L'affectation de celui-ci. La subvention du Conseil Général du Nord.

Décision a été prise à l'unanimité de verser 500 euros pour le bateau français pour Gaza.

L'Assemblée Générale de l'AFPS Nord-Pas de Calais proprement dite s'est tenue ensuite en présence de 28 adhérents et représentés, sous la présidence de Sihem Sahoud.

Quatre adhérents ont été présents sans participer à l'AG, ainsi que deux amis.

- Elle a entendu et délibéré sur le rapport d'activité et d'orientation 2010/2011 présenté par le Président, Jean-François Larosière. Approuvé à l'unanimité.
- Sur la base de ce rapport, proposition est présentée de développer les activités de l'association dans le cadre dénommé : « AFPS Nord-Pas de Calais » : Adopté à l'unanimité
- Elle a entendu et délibéré sur le rapport financier 2010 présenté par Mireille Gabrelle, Trésorière. : Adopté à l'unanimité.
- La délégation de l'association pour le congrès national à Ivry les 14 et mai, élue à l'unanimité, est la suivante : Marie-Elise Blanchard ; Malika Boutoutaou ; Mireille Gabrelle ; Béatrice Thellier ; Jean-François Larosière
- Après appel aux candidatures ont été élus, à l'unanimité, au Conseil d'Administration de l'AFPS Nord-Pas de Calais: Marie-Elise Blanchart, Malika Boutoutaou, Bernadette Faliu, Mireille Gabrelle, Brigitte Persson, Sihem Saoud, Mohamed Arroume, Jean-Pierre Catteau, Jean-François Larosière, Jean-Claude Willem.
- Le nouveau conseil d'administration, immédiatement réuni, a élu à l'unanimité :
Président : Jean-François Larosière ; Trésorière : Mireille Gabrelle ; Secrétaire : Sihem Saoud

Etabli par Jean-François Larosière

Compte rendu du Congrès national de l'AFPS 14/15 mai 2011

Ce compte rendu correspond à l'activité de la délégation du Nord-Pas de Calais au congrès national de l'AFPS, à Saint Denis, les 14 et 15 mai 2011.

La Délégation comprenait Marie-Elise, Corinne, Mireille et Jean-François.

Débat sur le rapport d'activité

D'après ce qui avait été décidé, lors des CA, comme de l'AG de l'association, les délégués, compte tenu des évolutions sensibles des documents présentés, sur lesquels l'AFPS Nord-Pas de Calais avait fait des remarques, avait décidé d'abandonner le vote négatif prévu au vu des premiers documents. Le vote final dépendait de plusieurs questions :

- **Droit au retour : il est mis en cause par un intervenant extérieur à l'AFPS dans le cahier de formation 25 sur Jérusalem**
- **Boycott/désinvestissement/sanctions : curieusement le rapport d'activité arrêta le soutien politique, financier et judiciaire à Jean-Claude Willem le 17 juillet 2009 alors qu'il s'est poursuivi au moins jusque décembre. Cela reflétant un certain nombre de difficultés à traduire pleinement l'engagement de l'AFPS dans BDS.**

Jean-François Larosière est intervenu sur ces points au nom de l'AFPS 59/62. La réponse de Taoufiq Tahani, pour le Bureau a précisé que sur le droit au retour sa mise en cause par Pascal Cherki, maire du XIV^{ème} arrondissement de Paris n'est pas la position de l'AFPS.

Concernant Jean Claude Willem un ajout au rapport d'activité a été apporté et lu au congrès.

An vu des réponses fournies, comme des aspects positifs de l'activité : augmentation du nombre des adhérents, déploiement de l'action BDS, y compris l'action sur les procès, celle pour briser le blocus de Gaza avec le bateau français, action conçue comme une action de masse, la délégation a décidé d'émettre un vote positif.

Sur le droit au retour vous trouverez dans ce bulletin la contribution de Marie-Elise (page 8).

Rapport d'orientation

Après la présentation du rapport d'orientation par Jean-Claude Lefort, Mireille et Jean-François sont intervenus dans la discussion porteurs des amendements de l'association. Mireille est intervenu sur le mouvement des peuples et les révoltes/révolutions arabes. Jean-François est intervenu en particulier sur le volet désinvestissement de BDS.

Problème : les amendements des groupes locaux n'ont jamais été publiés. Les rapporteurs n'ont pas indiqué les amendements qu'ils ne renaient pas et les raisons du refus.

Suite à l'intervention de Mireille, le rapport d'orientation a pris en compte le mouvement de soutien au peuple palestinien en Amérique latine, et il a indiqué que la France avait réintégré le commandement militaire intégré sous Sarkozy. Il fallut une nouvelle intervention de Jean-François, et la rédaction en séance d'un amendement, afin que le terme OTAN figure dans le rapport et que son « projet impérialiste » soit dénoncé. Sur BDS l'intervention d'autres groupes (Caen, Clermont Ferrand) permit de trouver ce que nous souhaitions.

Compte tenu des aspects positifs du rapport d'orientation, de ce qui avait déjà bougé sur le droit au retour, comme sur BDS, le vote de la délégation a été favorable.

Compte tenu de ces orientations, comme de ses choix, la délégation a terminé le congrès par la participation à la manifestation parisienne dont l'un des axes d'action était le droit au retour.

Jean-François Larosière

Le Conseil d'administration de l'AFPS Nord-Pas de Calais se réunira le **samedi 4 juin à 14 h 15** à la MRES à Lille. Rappel : le CA est ouvert à tous les adhérents qui peuvent y intervenir.

Ordre du jour proposé:

- Situation en Palestine
- Le bateau français pour Gaza et autres actions pour Gaza
- La rencontre du 16 octobre à Roubaix sur révoltes/révolutions arabes et la Palestine
- L'agenda de la rentrée: rencontre avec les syndicaliste et rencontre avec Sandrine Mansour
- Organisation de l'AFPS Nord-Pas de Calais. Point sur les adhésions

Agenda

AGENDA (Extrait) Plus d'infos sur le site: www.nord-palestine.org/agenda.htm

Jeudi 2 juin à 9h30 à Grande Synthe (sur le marché)

initiative organisée par le MRAP

Samedi 4 juin à 10h à Dunkerque (sur le marché)

et le collectif Palestine

Samedi 4 Juin à la MRES de **Lille** :

Réunion du Conseil de l'AFPS 59/62 (voir ci-dessus)

Jeudi 16 Juin, à 19h, à **Roubaix** :

Rencontre-Débat « Révoltes/Révolutions arabes et la question palestinienne »

avec **Saïd Bouamama** et **Nabil El-Haggar**

Samedi 18 Juin à **Marseille**,

Départ du bateau français de la flottille internationale pour **briser le blocus de Gaza**

Samedi 18 Juin, à 11h30, **Grand-Place de Lille** :

Rassemblement unitaire « **Briser le blocus de Gaza** » >>

Dimanche 3 Juillet, de 13h30 à 15h, à l'Université du Littoral de **Boulogne-sur-mer** :

Atelier « **BDS pourquoi et comment** »

animé par **Hamza el Kostiti** dans le cadre des journées d'été de **EELV 59/62**

Avec le **Collectif Palestine Côte d'Opale**, **Amitiés Calais Palestine** et **l'AFPS 59/62**

Au sujet de la nakba et du « droit au retour »

par Marie-Elise Blanchard (AFPS 59-62)

Dimanche 15 mai nous étions au congrès de l'AFPS à Saint-Denis tandis qu'au Proche-Orient les 63 ans de la Nakba étaient l'occasion de grandes manifestations dirigées vers les frontières d'Israël (Liban, Syrie, Jordanie, Cisjordanie, Gaza) et également à l'intérieur même d'Israël.

Tandis que nous adoptions le nouveau rapport d'orientation qui réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit au retour des réfugiés conformément au droit international, la répression de ces manifestations faisait 16 morts. Pour les 5 millions de réfugiés palestiniens, cette « marche pour le retour », sans précédent dans leur histoire, est une nouvelle page qui s'ouvre dans le contexte actuel des révoltes arabes.

Dans ces circonstances, je voudrais vous faire part de mon vécu avec ceux qu'on nomme « réfugiés palestiniens au Liban » :

Quand la France a été menacée par l'Allemagne, ma mère qui habitait en Picardie est partie en mai 1940 vers le sud avec mes 2 soeurs ainées, on appelle ça « l'évacuation ». En juin de la même année, elle revenait chez elle. Quand la Palestine a été menacée par le sionisme, mes beaux-parents qui habitaient en Galilée sont partis en mai 1948 vers le nord avec leurs enfants, on appelle ça « la nakba » ; la différence est qu'on leur a interdit de rentrer chez eux, leur maison et leur village (comme 530 autres villages de Palestine) ont été rasés... ils sont maintenant enterrés au cimetière du camp de Rachidiyé après plus de 50 ans de terreur et de misère, apatrides au Liban.

Prenons la déclaration des « droits de l'homme » :

- article 13, 2 : Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et *de revenir* dans son pays.
- article 15, 1 : Tout individu a droit à *une nationalité*.
- article 17, 2 : Nul ne peut être arbitrairement privé de *sa propriété*.

Prenons les résolutions de l'ONU :

- Résolution 194 : Adoptée le 11 décembre 1948, nommée « Résolution du droit au retour » :

- «...permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers ... et des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé... »

- Résolution 273 : le 11 mai 1949, Israël est admis à l'ONU à la condition d'appliquer les résolutions précédentes et particulièrement la 181 et la 194

Sur les 10 millions de palestiniens, presque la moitié sont aujourd'hui réfugiés (il s'agit du plus important groupe de réfugiés du monde et celui dont le statut de réfugiés dure depuis le plus long temps), ceux-ci attendent de la communauté internationale qu'elle applique ses propres déclarations et ses résolutions. Pourtant, au contraire, on ne leur propose que ... des renoncements ! Comment peut-on prendre le droit d'exiger d'opprimés, de dépossédés, de persécutés qu'ils renoncent à revendiquer leur droit ? Après avoir exigé d'eux qu'ils renoncent à 78% de leur territoire national, on exige qu'ils renoncent à leur droit de revenir chez eux ! Comprendons qu'en réalité ce qu'on appelle droit du retour est le droit des propriétaires expulsés pour laisser sans peuple une terre convoitée par un soi-disant « peuple sans terre ». Le droit du retour c'est le droit des propriétaires et le non-droit des usurpateurs !

Une anecdote : en 1982-83, après qu'Israël a envahi le Liban, le gouverneur militaire israélien au sud-Liban permettait aux palestiniens du Liban de rendre visite à leurs proches devenus israéliens et qu'ils n'avaient pas vu depuis 48. Un vieil homme se rend dans son village d'origine et meurt là-bas. Sa famille demande le droit de l'y enterrer et la réponse israélienne est : « Vous n'aurez le droit de l'enterrer ici que si vous signez une décharge dans laquelle vous renoncez à la terre qui lui appartient ! ». La famille a bien entendu refusé, trop heureuse de savoir que pour Israël elle avait toujours des droits sur sa terre et dans son village (rasé) ! Le vieil homme a été enterré au Liban et vous pouvez imaginer que l'histoire a fait le tour de tous les camps ...